



Suppression du samedi matin. Quel impact sur le service des EMF?

La suppression du samedi matin et le passage de 26 à 24 heures obligatoires d'enseignement pour les élèves va avoir des répercussions sur le service des EMF.

>> Le cas général à la rentrée 2008

	Situation actuelle	Nouvelle situation à la rentrée 2008
Conduite de la classe	26 heures	24 heures
Annualisation du temps restant.		
Conseil d'école	6 heures	6 heures
Réunion de concertation	18 heures	24 heures
Conférence Pédagogique + formation	12 heures	18 heures
Aide aux enfants en difficultés (dont le temps d'organisation)		60 heures

>> Des modifications nécessaires pour les EMF

C'est une note de service de 1995 qui précise les missions et les obligations de services des EMF. Ce texte, comme beaucoup d'autres, doit être modifié pour être en conformité avec la nouvelle situation. Un nouveau texte est en préparation. Il doit préciser les choses.

Pour le SE-UNSA, les EMF doivent bénéficier, comme les adjoints, d'une diminution de 2 heures de leur horaire en présence des élèves. Une partie des 60h doit être fléchée vers « les activités de documentation et de formation personnelle ».

	Situation actuelle des EMF (NS de 95)		Demande du SE-UNSA pour les EMF
Conduite de la classe	18 h	Conduite de la classe	16 h
Activités de doc et de formation personnelle	2 h	Activités de doc, de formation personnelle et de suivi des stagiaires	2h + 20h annuelles
Réunions d'école	1 h (soit 36h annuelles)	Travaux au sein des équipes (dont PPS) et relations avec les parents	24h annuelles
		Animation pédagogique et formation	18h annuelles
		Conseil d'école	6h annuelles
Activités de formation	6 h	Activités de formation	6h
		Aide aux élèves en difficulté (actions + organisation)	40h annuelles

>> Comment, dans ce nouveau cadre, organiser le service des EMF devant leurs élèves ?

Le passage à 16 heures (qui n'est pas un multiple de 3) n'est pas forcément simple à mettre en œuvre, mais pour le SE-UNSA, cet argument ne saurait servir de prétexte au ministère pour maintenir à 18 heures hebdomadaires le service devant élèves des EMF.

Proposition d'organisation du service des EMF		
	Service de l'EMF	Service du modulateur
Semaine 1	15	9
Semaine 2	15	9
Semaine 3	18	6

Cette organisation sur 3 semaines permet à l'EMF d'effectuer son obligation de service

>> Quel service pour les « modulateurs » ?

Dans ce nouveau contexte, si les EMF passaient à 16 heures hebdomadaires, les modulateurs continueraient à effectuer un complément horaire de 8 heures pour chaque EMF. Ainsi un modulateur à plein temps pourra-t-il effectuer le complément de service de 3 EMF, comme c'est le cas général actuellement ?

Proposition d'organisation du service hebdomadaire des « modulateurs »				
	Classe A	Classe B	Classe C	TOTAL
Semaine 1	9	9	6	24
Semaine 2	6	9	9	24
Semaine 3	9	6	9	24

Ceci n'est qu'un exemple. D'autres possibilités peuvent exister.

>> Mais, pour les EMF, quid des 60 heures annuelles consacrées à la difficulté scolaire ?

Les 2 heures hebdomadaires libérées constituent un capital temps annuel de 60 heures qui doivent être consacrées aux élèves rencontrant des difficultés. Ce temps est à la disposition des équipes. Elles en ont la maîtrise pour organiser le travail et prendre en charge ces élèves.

Dans le cadre général, ces 60h doivent être consacrées :

>> à la préparation et à l'aide directe aux élèves rencontrant des difficultés

>> dans l'hypothèse où ce temps ne serait entièrement consacré à ce traitement de la difficulté scolaire, il peut être consacré à des actions de formation.

Pour les EMF, le SE-UNSA propose que ces 60h soient consacrées

>> à **40h de préparation et d'aide directe** aux élèves rencontrant des difficultés. Ce calcul est fait au prorata du temps d'enseignement des EMF devant élèves.

>> **Les 20 heures restantes pourraient être laissées à la disposition des EMF** et s'ajouter aux « Activités de documentation et de formation personnelle »

Pour le SE-UNSA, ces 20 heures permettrait de reconnaître l'accroissement de la charge de travail des EMF, notamment occasionnée par l'organisation du stage filé, le nouveau dossier de compétences, les commissions d'entretien etc

>> dans l'hypothèse où ce temps ne serait entièrement consacré à ce traitement de la difficulté scolaire, les EMF, comme tous les adjoints, pourraient suivre des actions de formation.

>> Formation continue des formateurs

Pour le SE-UNSA, le passage de 12 à 18 heures du temps consacré aux animations pédagogiques et à la formation doit être mis à profit pour mettre en place au plan local comme au plan national un vrai plan de formation de formateurs. Cette formation sera alors effectuée sur le temps de service.



Formateurs

**Votre avis
nous importe...**

Nouvelle organisation du service des EMF

**N'hésitez pas à nous faire part de vos
réactions, de vos propositions...**

Par courrier à :

SE-UNSA, secteur Formation, 209 Boulevard Saint Germain, 75007 PARIS

Par mèl à :

Secteur.formation@se-unsa.org